

La Montagne :

Une réunion publique a permis d'en savoir plus sur un possible développement éolien sur le canton

- BEYNAT

Publié le 21/12/2011



Berrtrand Poyet du cabinet ETD a expliqué les tenants et enjeux de l'énergie éolienne et de son implantation possible en pays de Beynat © .

La communauté de commune du canton creuse l'idée d'un développement éolien. La population était invitée à suivre l'avancée du « dossier ».

Depuis 2007, les projets éoliens ne peuvent être développés qu'au sein de secteurs (dénommés Zones de Développement Eolien) préalablement définis par les collectivités pour bénéficier de l'obligation d'achat de leur électricité produite.

Ainsi, les collectivités ont faculté de maîtriser le développement de cette filière de production d'électricité d'origine renouvelable sur leur territoire. Sollicitées par un développeur de projet éolien depuis septembre 2010, la communauté de communes du Canton de Beynat et la commune du Chastang, associée pour cette démarche, ont lancé une étude visant à déterminer le potentiel de développement éolien sur leur territoire.

Cette étude a été confiée au cabinet « Energies et Territoires Développement » (ETD). Elle comprend une phase de concertation publique, qui a pris la forme, mercredi 14 décembre, d'une permanence publique de 15 heures à 19 heures, en mairie de Beynat, suivie d'une réunion publique organisée à 20 heures, à la salle des fêtes du Chastang.

Une cinquante de personnes étaient présentes à la réunion publique du soir.

Seules, trois communes pourraient être concernées

Après un mot de bienvenue de Josette Farfal, maire du Chastang, Pascal Coste, maire de Beynat et président de la communauté de communes du canton de Beynat, rappela l'historique des démarches communautaires dans le domaine.

Bertrand Poyet du cabinet ETD, présenta ensuite le contexte réglementaire et l'état du développement de l'éolien dans le Monde, en France et en région Limousin. Les différents critères analysés dans le cadre de cette étude de ZDE ont ensuite été passés en revue (gisement éolien, raccordement au réseau, éloignement aux habitations, biodiversité, paysage).

Ceux-ci ont confirmé la présence d'une seule zone potentielle de développement éolien, sur les communes de Beynat, Palazinges et Le Chastang. Les échanges avec la salle furent nombreux, ce type de projet suscitant curiosité ou interrogations sur ses différents impacts (bruit, paysage, retombées économiques...).

Si de nombreuses questions ne trouveront réponses qu'à mesure qu'avancera l'étude d'impact du projet, dans les mois à venir, il a toutefois été convenu de la nécessité d'organiser régulièrement des réunions de ce type, qui permettront de tenir informés les habitants et riverains.

Des photomontages, qui pourront simuler les différentes variantes d'implantation, lorsque celles-ci seront connues ont ainsi été demandés. Une visite d'un parc éolien pourra également être organisée